



Document diffusé uniquement en agence.

Offre valable du 1er mai au 31 octobre 2017 pour les clients âgés de 18 à 30 ans pour les prêts études et auto, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Les conditions et événements garantis par l'assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat.

(1) Le coût de l'assurance peut varier en fonction de sa situation personnelle. Les conditions et événements garantis sont indiqués au contrat. Conditions en vigueur au 01/01/2017.

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros – Siège social : 50, rue de la Procession – 75015 Paris – immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS Paris.

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole S.A., entreprise régie par le Code des assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). S.A. au capital de 281.415.225€ entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.

Le contrat d'assurance en couverture de prêt est assuré par CNP Assurances et PREDICA SA - Entreprises régies par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas.

Le contrat d'assurance en couverture de prêt est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS n° 07 022 973 en qualité de courtier.

CNP ASSURANCES, avec Conseil d'administration, au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris -, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

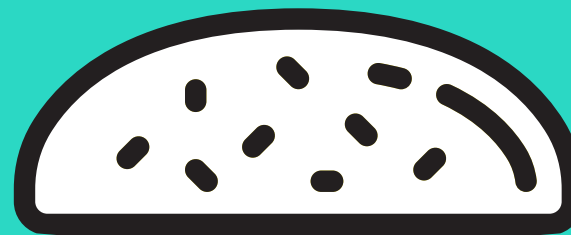
PREDICA, compagnie d'Assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital entièrement libéré de 997 087 050 € - Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris

(2) Offre réservée aux nouveaux clients sous réserve de la souscription d'une carte bancaire MasterCard ou VISA Classic Sociétaire avant le 31/12/2017. Hors carte L'autre Carte, Gold MasterCard, Visa Premier, MasterCard World Elite et Visa Infinite. Pour l'avantage carte bancaire : offre valable uniquement sur le montant de la première année de cotisation. Le tarif indicatif des cotisations annuelles des cartes MasterCard et Visa classic est de 41.50 € au 01/01/2017. Tout retrait hors du réseau Crédit Agricole du Finistère peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire. La carte sociétaire est réservée, sous conditions d'acceptation de leur dossier, aux particuliers majeurs titulaires de parts sociales du Crédit Agricole du Finistère. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions de cette offre. SOS CARTE du Crédit Agricole, 7j/7, 24h/24, au + 33 9 69 39 92 91 (Communication non surtaxée, coût selon opérateur. Appel susceptible d'enregistrement).

(3) Offre non cumulable, valable uniquement la 1ère année pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurances Auto, Habitation ou Santé . Offre Réserve aux souscripteurs de moins de 30 ans. Offre valable jusqu'au 31/12/2017.

(4) Offre réservée aux personnes physiques âgées de moins de 31 ans, sans antécédents d'assurance et moins de 2 ans de permis. Offre valable la première année pour toute première souscription d'un contrat d'assurance Automobile. Sous réserve que l'un des parents du souscripteur détienne un contrat d'assurance Automobile à jour de cotisation auprès de la Caisse Régionale ou le souscrive simultanément et que le conducteur principal ait moins de 31 ans. Le remboursement sera effectué 3 mois après la prise d'effet de votre contrat. Sous réserve qu'il soit à jour de cotisation.

Proposé par Le Crédit Agricole du Finistère, siège social : 7, route du Loch, 29555 QUIMPER CEDEX 9 – 778 134 601 RCS QUIMPER – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07.022.973. PBCM082, Mai 2017.

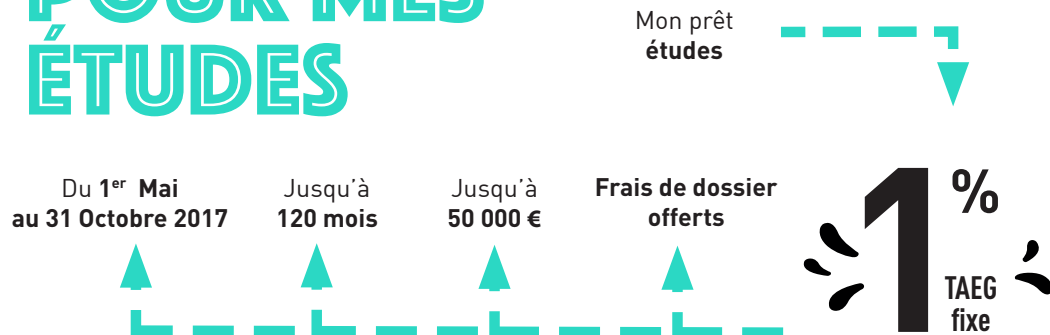


# MA FORMULE ÉTUDIANTE



*Avec ma formule, je fais à ma sauce*

# POUR MES ÉTUDES



Exemple : Pour un prêt personnel de **15 000 €**, d'une durée de 60 mois. Taux annuel débiteur fixe de 1%, soit **TAEG fixe de 1%**. L'emprunteur rembourse en **59 mensualités de 256,41 €**, et une dernière mensualité ajustée de **256,17 €** soit un **montant total dû de 15 384,36 €**, dont intérêts de **384,36 €**, hors assurance facultative<sup>(1)</sup>. Frais de dossier gratuits. Le coût standard de l'assurance décès et PTIA est de 7,50 € par mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit si l'emprunteur l'a souscrite. Offre réservée au particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Vous disposez d'un droit légal de rétractation. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 450,00 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,17%.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

# POUR MON QUOTIDIEN



0 €

La carte sociétaire **Mastercard** ou **Visa** gratuite la 1<sup>ère</sup> année<sup>(2)</sup>.

# POUR ROULER



Mon prêt auto

1,99%  
TAEG fixe



Exemple : Pour un prêt personnel de **10 000 €**, d'une durée de 48 mois. Taux annuel débiteur fixe de 1,972%, soit **TAEG fixe de 1,990%**. L'emprunteur rembourse en **48 mensualités de 216,83 €**, soit un **montant total dû de 10 407,84 €**, dont intérêts de **407,84 €**, hors assurance facultative<sup>(1)</sup>. Frais de dossier gratuits. Le coût standard de l'assurance «décès et perte totale et irréversible d'autonomie» facultative est de 5 € par mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite). Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 240 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,165%.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

# POUR M'ASSURER

30 € offerts

200 € remboursés

Pour toute souscription d'un **1<sup>er</sup> contrat d'assurance habitation, auto ou santé**<sup>(3)</sup>.

Pour la 1<sup>ère</sup> année de cotisation du contrat auto **si l'un de ses parents est détenteur d'un contrat Assurance auto Pacifica** au Crédit Agricole<sup>(4)</sup>.